

Notre site de formation



BAR-LE-DUC

GRETA-CFA Lorraine Ouest
77 boulevard Raymond Poincaré



Contacts

GRETA-CFA Lorraine Ouest

77 boulevard Raymond Poincaré
55000 Bar-Le-Duc

Glo-apprentissage@ac-nancy-metz.fr
Pôle apprentissage
03 29 86 03 18

Conseillère en Formation Continue
Caroline Fouyssac - 06 15 18 36 27
caroline.fouyssac@ac-nancy-metz.fr

Directeur délégué à l'apprentissage
Carlo Carlucci - 06 83 24 61 60
carlo.carlucci@ac-nancy-metz.fr



www.greta-lorraine.fr

Les +

- 88% de réussite en 2022
- Possibilité de poursuites d'études
- Petit groupe à taille humaine
- Accompagnement individualisé

GIPFTLV.com/jsm - 06/2023 - Adobe Stock

BTS Gestion de la PME en alternance

Recrutez de nouveaux talents !



Le BTS Gestion de la PME en alternance

Formez vos compétences de demain avec le GRETA Lorraine Ouest !

Le GRETA-CFA Lorraine Ouest forme au BTS Gestion de la PME en contrat professionnalisation ou contrat d'apprentissage.

Recruter de nouvelles compétences grâce à notre offre de proximité ! Nos conseillers en formation vous accompagnent dans le recrutement d'un contrat en alternance.

► Le BTS gestion de la PME

La polyvalence du titulaire d'un BTS Gestion de la PME est fondée sur sa capacité à **prendre en charge des dossiers variés** nécessitant une compréhension globale de l'entreprise. Il assume des **activités de support au fonctionnement de l'entreprise** (gestion de la relation clients/ fournisseurs, gestion du personnel) et des activités de **soutien aux décisions du dirigeant** (gestion des risques, développement de la PME). Il participe à l'élaboration et au suivi des projets et est en relation avec tous les partenaires de l'entreprise : **clients, administrations et fournisseurs**. Il maîtrise les outils numériques, en particulier bureautiques ainsi que les outils de communication. Il assure le suivi et le contrôle des opérations courantes dans les domaines administratif, comptable et commercial.

► Quelles entreprises sont concernées ?

Les entreprises concernées sont principalement des **Petites et Moyennes Entreprises de 5 à 50 salariés**. Quel que soit le secteur d'activité, la polyvalence est requise. Mais si vous êtes une entreprise de plus de 50 salariés structurées en centres de responsabilité ou de profit (agences, filiales de petite taille, succursales) ou une association dont le fonctionnement et les contingences seraient proches de ceux de la PME, vous pouvez être concerné par le recrutement d'un contrat en alternance avec le GRETA-CFA Lorraine Ouest !

LA RÉMUNÉRATION

Contrat d'apprentissage

	1ère année	2ème année	3ème année
- de 18 ans	27%* du SMIC	39%* du SMIC	55%* du SMIC
18 à 20 ans	43%* du SMIC	51%* du SMIC	67%* du SMIC
21 à 25 ans	53%* du SMIC	61%* du SMIC	78%* du SMIC
26 à 29 ans	100% du SMIC		

*% du SMIC brut

Contrat de professionnalisation

	Niveau inférieur au baccalauréat	Niveau égal ou supérieur au baccalauréat
- 21 ans	55%* du SMIC	65%* du SMIC
21 à 25 ans	70%* du SMIC	80%* du SMIC
26 ans et +	100%* du SMIC ou 85% du salaire conventionnel	

* Sauf en cas de minimum conventionnel plus favorable

► QUELLES AIDES POUR LES ENTREPRISES ?

Pour tout contrat conclu après le **1er janvier 2023**, le gouvernement renouvelle son soutien au recrutement d'un contrat en alternance pour toutes les entreprises :

6000€ pour un apprenti, quel que soit son âge.

6000€ pour un salarié en contrat de professionnalisation jusqu'à 29 ans révolus.

Cette aide est versée **sans condition** aux entreprises de **moins de 250 salariés**. Pour les plus **grosses structures**, elles devront **s'engager à atteindre un seuil de contrats** d'alternance ou de contrats favorisant l'insertion professionnelle dans leur effectif au 31 décembre de l'année de référence.

Valable **uniquement pour la première année du contrat**.

Contrat d'apprentissage

1. Vous bénéficiez d'une **réduction des cotisations patronales** pour les salaires inférieurs à 1,6 fois le SMIC.
2. **Exonération totale des cotisations** salariales pour la part de la rémunération inférieure ou égale à 79% du SMIC.
3. **Aide jusqu'à 4000 €** pour le recrutement de personnes en situation de handicap.

Contrat de professionnalisation

1. **Réduction des cotisations patronales** d'assurances sociales et d'allocations familiales pour les salaires inférieurs à 1,6 fois le SMIC.
2. **Aides versées par Pôle Emploi** pour le recrutement d'un demandeur d'emploi :
 - de 26 ans et plus : aide forfaitaire à l'employeur (AFE) jusqu'à 2000 €.
 - de 45 ans et plus : 2000 € cumulable avec l'AFE.
3. **Aucune indemnité de fin de contrat** (CDD) à verser.
4. **Aide jusqu'à 5000 €** pour le recrutement de personnes en situation de handicap.